

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

N°023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE DU PÔLE CULTUREL			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 42	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSE : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

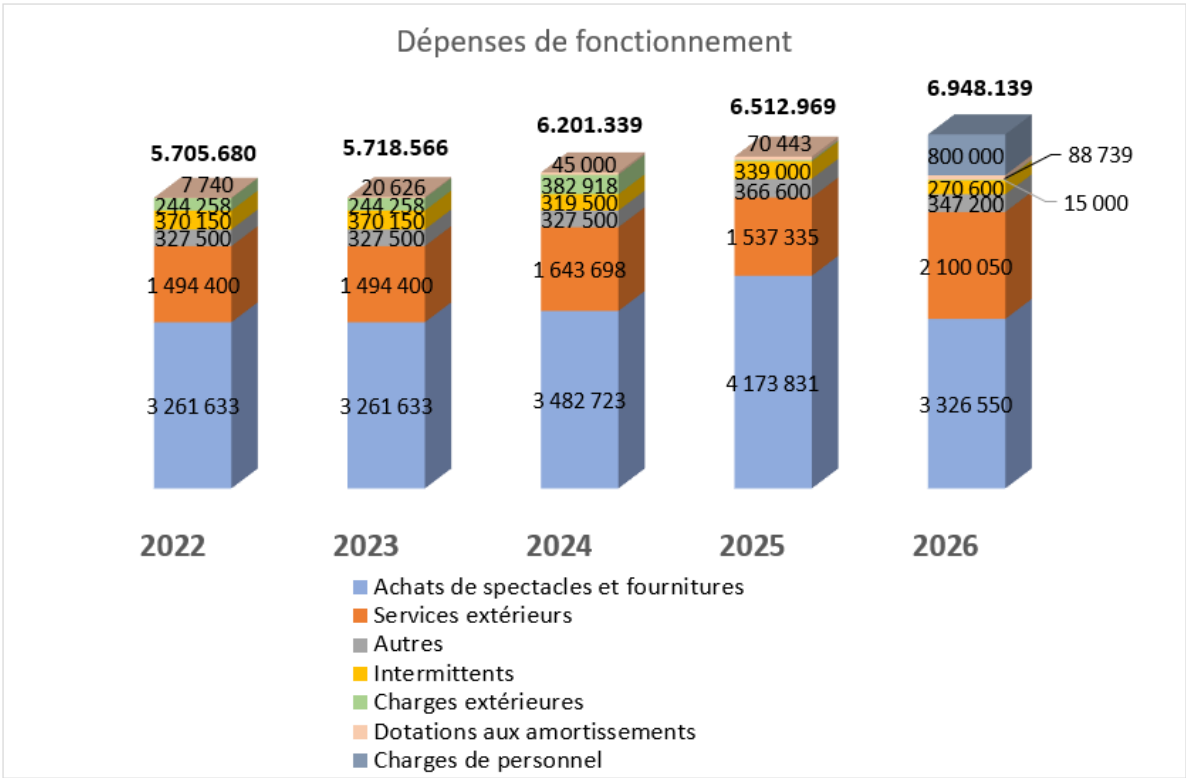
Le budget primitif 2026 du Pôle Culturel se présente en investissement et en fonctionnement de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	252.410,00 €	6.948.139,00 €
RECETTES	252.410,00 €	6.948.139,00 €

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Cette section s'équilibre à 6.948.139 €

LES DEPENSES :



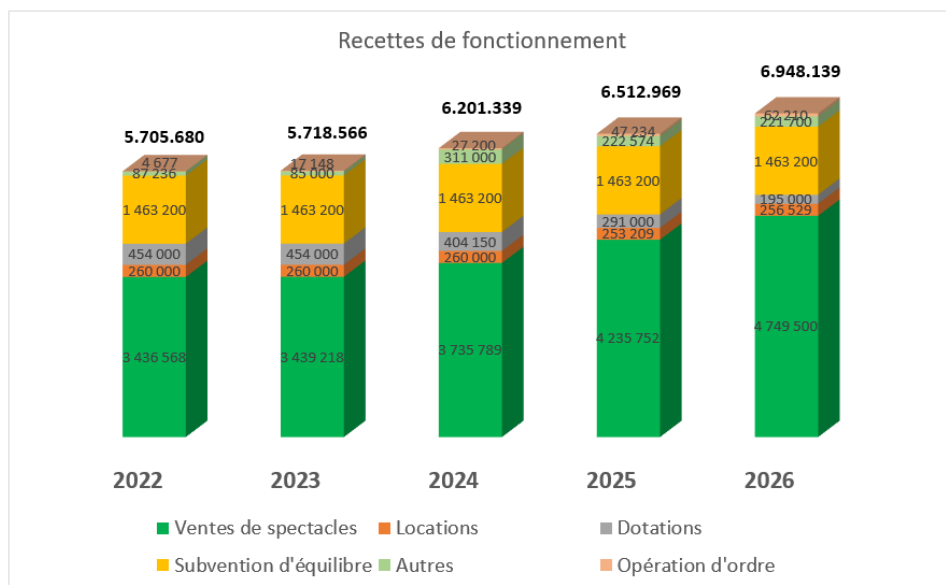
Le chapitre « Charges à caractère général », inscrit pour 5.773.800 €, comprend les crédits nécessaires à l’achat des spectacles (cachets des artistes, location de matériels, primes d’assurance, fournitures diverses, SACEM).

1.070.600 € ont été inscrits sur le chapitre 012 « Charges de personnel ». 339 000 € étaient inscrits en 2025 au chapitre 012 pour régler les intermittents du spectacle ; à compter de 2026, l’ensemble du personnel du Pôle culturel (intermittents, saisonnier et personnel permanent) sera pris en charge sur le budget annexe du Pôle Culturel.

15.000 € inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Les dépenses d’ordre budgétaire comprennent les dotations aux amortissements pour 88.739 €

LES RECETTES :



Les recettes de fonctionnement comprennent les ventes de spectacles pour 4 749 500 €, des locations pour 256 529 €, des subventions pour 195 000 €, diverses recettes pour 221.700 €, des opérations d'ordre (transfert au compte de résultat des subventions d'investissement) pour 62 210 € et la subvention d'équilibre.

La prise en charge du déficit par le Budget Principal est inscrite pour 1.463.200 €, identique à celle du Budget Primitif 2025.

- **LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

L'investissement s'équilibre à 252 410 €

LES DEPENSES :

- 189 303,33€ de matériel spécifique (son, éclairage, mobilier, équipements et outillages techniques)
- 896,67 € de restes à réaliser
- 62 210 € d'opération d'ordre (transfert au compte de résultat des subventions d'investissement)

LES RECETTES :

- 88 739 € correspondant à la dotation pour amortissement des immobilisations
- 163 671 € de subvention d'équipement du Budget Principal

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2026 du Budget annexe du Pôle Culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ s'abstiennent

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026
Publication : 11/05/2026